

6 juillet 2016



**INTERMITTENCE : LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD
DU 28 AVRIL CONSTITUE UN SIGNE FORT
DE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL ARTISTIQUE ET CULTUREL**

Face à l'échec des négociations des partenaires sociaux sur l'assurance-chômage, le Gouvernement s'est engagé à assurer la continuité des indemnités en prorogeant la convention d'assurance-chômage en vigueur au-delà du 30 juin.

Avec cette exception qui représente une nette avancée dans le soutien à l'emploi artistique et culturel : la transposition dans les règles d'assurance-chômage de l'accord du 28 avril signé unanimement par les partenaires sociaux du spectacle vivant dont l'apport principal est le rétablissement du calcul des heures ouvrant droit au régime d'assurance-chômage des annexes 8 et 10 à 507 heures sur douze mois, et non plus sur dix comme c'était le cas depuis 2003. L'accord entre donc en vigueur en juillet.

La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) se félicite d'une prise de responsabilité de la puissance publique qui témoigne ainsi de son respect et de son soutien à l'emploi artistique et culturel, un secteur d'activité essentiel au partage des valeurs de liberté, de tolérance et d'invention. Un secteur également fortement créateur d'emplois et de vitalité économique. Enfin, un secteur responsable mais fragile et précaire, où la difficulté entraîne souvent rapidement une cessation d'activité dont les conséquences sont dommageables pour les professionnels mais aussi pour la cohésion et le vivre-ensemble en général.

L'emploi artistique concerne aussi les collectivités territoriales, principales financeurs publics de la culture. Pour sa part, la FNCC souhaite contribuer à leur pleine prise de responsabilité vis-à-vis de l'emploi artistique et culturel.

En 2013, la Fédération a signé une Charte de responsabilités partagées entre collectivités et scènes, avec le Syndicat national des scènes publiques (SNSP) et France Festivals. Un travail est actuellement en cours pour y ajouter un avenant portant sur l'emploi. La réflexion, dont une première étape publique aura lieu le jeudi 14 juillet, pendant les journées d'Avignon 2016 de la FNCC et sera aussi l'occasion de mieux connaître cette réalité, pour porter un regard plus clair sur les conditions de construction et de production d'un spectacle. Certes, l'œuvre finie et son accès pour tous constituent la préoccupation première et naturelle des élu-e-s, mais celle-ci ne saurait voir le jour sans un travail considérable largement invisible. Il faut le connaître, le voir.

Le Gouvernement s'est engagé à honorer l'accord du 28 avril – un accord "historique" en ce que, pour la première fois, les syndicats des professions concernées ont décidé par eux-mêmes du montage des équilibres financiers des annexes 8 et 10 – ce qui procède de la reconnaissance de ce travail. Et conforte l'ambition de responsabilité partagée de la FNCC, aux côtés des artistes et des professionnels de la culture.

le Bureau de la FNCC